

# Les putschistes demandent un délai à la Cédéao pour fixer la durée de la transition

écrit par GuineePolitique© | 28 avril 2022



---

## Politique/Transition

---

Les deux pays, suspendus des instances de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, avaient jusqu'au lundi 25 avril pour proposer un calendrier.

Le Burkina Faso et la Guinée, où des militaires ont pris le pouvoir par la force, ont demandé à leurs voisins ouest-africains un délai supplémentaire afin de présenter un calendrier pour la transition après l'expiration d'un ultimatum lundi, a indiqué mercredi 27 avril la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao).

« *Le Burkina Faso a souhaité disposer d'un délai supplémentaire par rapport à l'échéance du 25 avril* » fixée par les chefs d'Etat ouest-africains un mois auparavant, « *afin de poursuivre les consultations sur diverses questions* », selon un communiqué de la Cédéao. De son côté, « *la Guinée a présenté les évolutions récentes concernant le processus de transition et souhaité également avoir davantage de temps par rapport à l'échéance du*

*25 avril* », afin de « *permettre la poursuite des consultations* », ajoute l'organisation.

La Cédéao annonce qu'elle enverra des missions dans ces deux pays avant un prochain sommet des chefs d'Etat, à des dates non précisées. Publiquement, les autorités des deux pays ont clairement indiqué qu'elles n'entendaient pas se soumettre aux exigences de la Cédéao, au risque de se voir imposer de nouvelles sanctions.

## **Sanctions économiques**

*« La question du délai [pour la transition], nous, Burkinabés, nous l'avons déjà tranchée et c'est trois ans »*, a déclaré mercredi le porte-parole du gouvernement burkinabé, Lionel Bilgo, à la sortie du conseil des ministres. *« Le Burkina Faso a fait des choix, parmi lesquels définir la durée de la transition [...] consensuellement avec les forces vives de la nation [et en tenant] compte du contexte de sécurité nationale »*, a-t-il ajouté, indiquant que le pays *« n'a pas reçu de notification de la part de la Cédéao »*.

Du côté de Conakry, le gouvernement guinéen a martelé mardi qu'il n'agirait pas *« sous des contraintes ou sous le diktat de qui que ce soit »*. *« Rien n'est exclu »*, a répondu le porte-parole du gouvernement, Ousmane Gaoual, à une question sur l'éventualité que la Guinée se retire de la Cédéao.

Le colonel Mamady Doumbouya est à la tête de la Guinée depuis septembre 2021 après avoir renversé Alpha Condé. Au Burkina, le lieutenant-colonel Paul-Henri Sandaogo Damiba a pris le pouvoir fin janvier lors d'un coup d'Etat qui a fait tomber Roch Marc Christian Kaboré, accusé d'être incapable d'enrayer la violence djihadiste qui frappe le pays. Les deux pays ont été suspendus des instances de la Cédéao et la Guinée frappée de sanctions économiques. Un autre pays de la région, le Mali, qui a connu deux putschs depuis août 2020, est également suspendu et touché par d'importantes sanctions.

---

Cet article est republié à partir de [lemonde.fr](https://www.lemonde.fr). Lire l'original [ici](#).

---

---

# **SCAN : « Nous sommes gênés d'être gérés depuis 9 ans par une constitution qui n'a aucune forme de légitimité [ ] » Aboubacar Sylla**

écrit par GuineePolitique© | 28 avril 2022



---

Aboubacar Sylla, président de l'Union des forces du changement (UFC), ministre des Transports (septembre 2019)

« Nous sommes gênés d'être gérés depuis 9 ans par une

constitution qui n'a aucune forme de légitimité, qui n'est pas l'émanation du peuple de Guinée »

« Il est donc important que ces personnes se mettent d'accord sur les principes, sur les règles, sur les institutions qui les gèrent. Ce qui n'est pas le cas pour la constitution actuelle »

« il faut donc la remettre à jour. C'est ça l'exercice que nous avons proposé au premier ministre et à son équipe. Il s'agit de changer de constitution pour prendre un nouveau départ. »

Lire la source [Ledjely](#)

---



**Bah Oury, président de l'Union pour le Développement et la Démocratie (UDD) (septembre 2019)**

« Il est de notre responsabilité de faire en sorte que ceux qui détiennent une parcelle d'autorité n'outrepassent pas leurs prérogatives jusqu'à mettre en danger la sécurité des citoyens. Malheureusement, cette mentalité est présente dans les esprits des dirigeants de toutes tendances (...). Avant le massacre du 28 septembre 2009, il y avait un autre aussi mémorable, celui de 22 janvier 2007 »

Lire la source [Guineenews](#)

---



Mamadou Lamine Fofana, ministre de la justice (septembre 2019)

Sur les conditions pour la tenue du procès du massacre du 28 septembre 2009, 10 ans.

« C'est la réalisation du lieu de la tenue du procès. Et je vous ai rappelé que les salles d'audience de Conakry ne permettent pas la tenue de ce procès. A plus forte raison, si on envoyait ailleurs. Donc il va falloir mettre en place une salle d'audience digne de ce nom, qui va abriter ce procès. La deuxième condition, je vous ai dit que c'est la préparation psychotechnique du personnel judiciaire, pas des magistrats seulement, mais de l'ensemble du personnel qui seront chargés de conduire ce procès. Ils sont nombreux, il y a les magistrats, les greffiers, les huissiers, le personnel de sécurité, la communication. Il faut prendre compte de tout cela. Tout cela va être évalué, budgétisé ».

Lire la source [Mediaguinee](#)

---

Un scan réalisé par Sékou Chérif Diallo

---

---

# Massacre du 28 septembre 2009

# : la France, les Etats-Unis et l'Union européenne appellent à « la tenue d'un procès sans tarder »

écrit par GuineePolitique© | 28 avril 2022



## *Communiqué conjoint*

A l'occasion du dixième anniversaire de ce jour tragique, les Ambassades des Etats-Unis, de France et la Délégation de l'Union Européenne expriment leurs condoléances les plus sincères aux victimes du massacre du stade du 28 septembre 2009 ainsi qu'à leurs familles.

Nous soulignons l'importance de la tenue d'un procès sans plus tarder, afin que les auteurs présumés de ces crimes puissent répondre dans les plus brefs délais de leurs actes devant la justice.

Nous réitérons notre engagement à coopérer étroitement avec les autorités et la justice guinéennes en vue de garantir l'organisation d'un procès transparent et équitable.

Lire aussi [Guinée : Dix ans après le massacre du stade, la justice n'a toujours pas été rendue](#)

---

# Quelques grandes dates de l'histoire politique de la Guinée (1958 à 2015)

écrit par GuineePolitique© | 28 avril 2022



---

**2 octobre 1958** : Proclamation de l'indépendance de la Guinée. Ahmed Sékou Touré est président.

**12 Décembre 1958** : La République de Guinée est admise à l'ONU

**1 mars 1960** : La Guinée sort de la zone franc

**1965-1976** : Rupture des relations diplomatiques entre la France et la Guinée.

**25 sept. /2 oct 1967** : Congrès du Parti démocratique guinéen (PDG). Le socialisme est officiellement proclamé comme voie de développement en Guinée.

**22 novembre 1970** : Tentative de débarquement de Portugais et d'exilés guinéens. 92 condamnations à mort sont prononcées lors d'un procès.

**24/26 avril 1972** : Congrès du PDG. Sékou Touré est réélu à la présidence du parti. Création d'un poste de Premier ministre confié à Lansana Béavogui.

**18 septembre 1973** : Rupture des relations diplomatiques avec le Sénégal.

**14 juillet 1975** : Rétablissement des relations diplomatiques avec la France.

**27 août 1977** : Révolte des femmes contre le régime de Sékou Touré.

**18 mars 1978** : Réconciliation de la Guinée avec le Sénégal et la Côte d'Ivoire.

**16-20 septembre 1982** : Visite du président Sekou Touré à Paris

Du 16 au 20, Ahmed Sekou Touré, président de la République de Guinée, est à Paris pour une visite officielle qui ne va pas sans créer un certain malaise, en particulier au sein du Parti socialiste français, en raison des violations des droits de l'homme en Guinée. À la veille de sa visite, le président guinéen a en effet confirmé l'exécution de huit détenus politiques mariés à des françaises. Cependant, cette visite a surtout des objectifs économiques et, le 17, au C.N.P.F., ont lieu des discussions concernant l'exploitation des riches gisements guinéens de bauxite, de fer et de phosphate, ainsi que la création d'une industrie électrométallurgique.

**26-30 mars 1984** : Mort du président Sékou Touré

Le 26, Ahmed Sékou Touré, chef de l'État guinéen depuis 1958, date de l'accession à l'indépendance, meurt aux États-Unis, après avoir subi une intervention chirurgicale. Il avait eu la veille une crise cardiaque alors qu'il se trouvait en Arabie Saoudite, au cours d'un voyage qu'il effectuait pour préparer le sommet de l'O.U.A. prévu pour le mois de mai à Conakry.

Le 27, Lansana Beavogui, Premier ministre, est nommé chef du gouvernement par intérim.

Le 30, les obsèques du président décédé ont lieu à Conakry en présence de très nombreux chefs d'État étrangers. Pierre

Mauroy représente la France.

### **3-11 avril 1984 : Prise du pouvoir par les militaires**

**Le 3**, un Comité militaire de redressement national (C.M.R.N.) prend le pouvoir en Guinée, une semaine après la mort du président Sékou Touré. Les militaires annoncent la dissolution du Parti démocratique de Guinée (P.D.G.) ainsi que de l'Assemblée nationale, la suspension de la Constitution et s'engagent à créer « les bases d'une véritable démocratie évitant à l'avenir toute dictature personnelle ». Le colonel Lansana Conte, qui préside le C.M.R.M., est nommé chef de l'État.

**Le 8**, le colonel Lansana Conte tient sa première conférence de presse : il indique que les anciens responsables ne seront pas exécutés mais jugés pour fautes économiques et administratives. Les nouveaux dirigeants sont résolus à faire respecter les droits de l'homme.

**Le 11**, les grandes lignes de la politique du nouveau régime sont présentées: libéralisation de l'économie, réforme de structures en matière d'éducation et de santé. Le colonel Conte réaffirme l'adhésion de la Guinée aux chartes de l'O.N.U., de l'O.U.A. et du mouvement des Non-Alignés.

### **19-23 décembre 1993 : Victoire du président Lansana Conté à l'élection présidentielle**

**Le 19**, la première élection présidentielle multipartite se déroule sur fond de violences meurtrières. Repoussée de quinze jours en raison de son impréparation, elle ne satisfait pas l'opposition qui demandait son report au début de l'année 1994.

**Le 23**, les résultats officiels font état de la victoire du président sortant, le général Lansana Conté, arrivé au pouvoir en avril 1984 à la faveur d'un coup d'État, qui recueille 51,70 p. 100 des suffrages exprimés. Rentré d'exil en mai

1991, Alpha Condé, candidat du Rassemblement du peuple de Guinée, obtient 19,55 p. 100 des voix. Ce dernier conteste la victoire au premier tour du président sortant.

### **11 juin 1995 : Élections législatives contestées**

Le Parti de l'unité et du progrès du président Lansana Conté remporte les premières élections législatives pluralistes de l'histoire du pays, avec 71 sièges sur 114. Dans l'opposition, le Rassemblement du peuple de Guinée d'Alpha Condé obtient 19 élus ; le Parti du renouveau et du progrès de Siradiou Diallo et l'Union pour la nouvelle république de Ba Mamadou ont chacun 9 députés. La validité du scrutin est contestée par les observateurs internationaux et l'opposition qui dénoncent de nombreuses fraudes. En décembre 1993, l'élection du président Conté, au pouvoir depuis le coup d'État de mars 1984, avait rencontré les mêmes critiques.

### **2-21 février 1996 : Tentative de coup d'État**

Le 2, des centaines de militaires manifestent, dans les rues de Conakry, pour obtenir l'augmentation de leur solde et le départ du ministre de la Défense, le colonel Abdourahamane Diallo. La mutinerie qui s'accompagne de pillages se transforme rapidement en tentative de putsch. Les militaires attaquent le palais présidentiel et constituent un Comité de salut national, sur le modèle du Conseil de salut national formé par les putschistes nigériens en janvier.

Le 4, les combats, qui ont fait une cinquantaine de morts, s'apaisent. Le président Lansana Conté confirme le limogeage du colonel Diallo et l'augmentation de la solde qui avaient été annoncés dès le début des troubles.

Le 6, cinq officiers, dont certains auraient déjà été à l'origine d'une précédente tentative de putsch en juin 1994, sont arrêtés.

Le 21, dans une « adresse à la nation », le président Conté

distingue les soldats qui revendiquaient une amélioration de leur situation des « fils indignes » qui voulaient prendre le pouvoir. Il accuse sans les nommer certains membres de l'opposition de complicité avec les putschistes. Le chef de l'État n'évoque pas les conclusions de la « commission de réflexion » constituée par l'Assemblée nationale après les troubles, qui préconisent une réforme de l'armée ainsi qu'une concertation entre l'État et les syndicats au sujet de la politique salariale.

#### **14-15 décembre 1998 : Réélection controversée du général Lansana Conté**

Le 14, le général Lansana Conté remporte l'élection présidentielle dès le premier tour, avec 56,1 p. 100 des suffrages. Mamadou Bâ, du Parti du renouveau et du progrès, obtient 24,6 p. 100 des voix et Alpha Condé, chef du Rassemblement du peuple de Guinée, 16,9 p. 100. L'opposition, qui avait conclu un accord pour empêcher le président sortant d'être élu au premier tour, dénonce des fraudes. Des irrégularités avaient déjà entaché le premier scrutin présidentiel pluraliste remporté par le général Conté, en décembre 1993.

Le 15, Alpha Condé est arrêté alors qu'il aurait tenté de fuir le pays. Les jours suivants, des manifestants réclament sa libération, à Conakry et dans d'autres villes du pays.

#### **11 septembre 2000 : Condamnation de l'opposant Alpha Condé**

La Cour de sûreté de l'État annonce la condamnation de l'opposant Alpha Condé à cinq ans de prison pour atteinte à l'autorité de l'État, au terme d'un procès entamé en avril. Le chef du Rassemblement du peuple de Guinée était jugé pour avoir tenté d'organiser un putsch contre le régime du président Lansana Conté, lors de l'élection présidentielle de décembre 1998 à laquelle il était candidat. Il avait été arrêté avant la proclamation des résultats. Alpha Condé a

toujours nié les faits qui lui sont reprochés.

### **11 novembre 2001 : Renforcement des pouvoirs du président Lansana Conté**

La révision constitutionnelle visant à permettre au président Lansana Conté, au pouvoir depuis 1984, de briguer un troisième mandat en 2003 est approuvée par référendum par 98,4 p. 100 des suffrages. L'opposition, qui avait appelé au boycottage du scrutin, conteste les résultats. La limitation du nombre des mandats présidentiels est supprimée, ainsi que la limite d'âge du candidat. En outre, la réforme accroît le pouvoir du chef de l'État face à l'Assemblée nationale.

### **21 décembre 2003 : Réélection du président Lansana Conté**

Lansana Conté, au pouvoir depuis avril 1984, est réélu dès le premier tour avec 95,6 p. 100 des suffrages en dépit de la grave maladie dont il est atteint. En raison du désistement du candidat de l'opposition, qui boycottait le scrutin, le général-président n'était confronté qu'à un seul candidat, inconnu, Mamadou Bhoïe Barry, unique élu d'un petit parti.

### **10-26 janvier 2007 : Crise politique**

Le 10, les syndicats lancent un mouvement de grève générale qui est brutalement réprimé. Les jours suivants, les manifestants, qui avançaient des revendications sociales et politiques ponctuelles, en viennent à exiger la démission du président Lansana Conté, qui est gravement malade.

Le 22, l'armée ouvre le feu sur une marche pacifique de manifestants.

Le 26, au terme de deux semaines de crise qui ont fait cinquante-neuf morts, le président Conté accepte de nommer un chef du gouvernement auquel serait déléguée une grande partie de ses prérogatives. Depuis le limogeage du précédent Premier ministre Cellou Diallo, en avril 2006, Lansana Conté assurait

aussi les fonctions de chef du gouvernement.

### **9-26 février 2007 : Nomination d'un Premier ministre de consensus**

**Le 9**, le président Lansana Conté, qui avait accepté en janvier de céder une partie de ses pouvoirs à un Premier ministre, nomme à ce poste un de ses proches, Eugène Camara. Face à cette décision qu'ils considèrent comme une « insulte », les syndicats appellent à la reprise de la grève générale. Les jours suivants, les troubles font des dizaines de morts à Conakry et dans les villes de province.

**Le 11**, les syndicats réclament pour la première fois la démission du président Conté.

**Le 12**, ce dernier proclame l'état de siège, qui interdit notamment toute manifestation.

**Le 25**, alors que l'Assemblée nationale a refusé de prolonger l'état de siège, Lansana Conté accepte de nommer un nouveau Premier ministre de consensus parmi quatre candidats proposés par les syndicats, selon un accord conclu sous l'égide de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest. La grève générale est suspendue.

**Le 26**, l'annonce de la nomination comme Premier ministre de Lansana Kouyaté, un diplomate de carrière, est accueillie par la rue comme une victoire sur le président Conté.

### **22-29 décembre 2008 : Mort du président Lansana Conté et coup d'État militaire**

**Le 22**, le président Lansana Conté, au pouvoir depuis avril 1984, meurt des suites d'une maladie. Le président de l'Assemblée nationale Aboubacar Somparé doit assurer l'intérim du pouvoir.

**Le 23**, le Premier ministre Ahmed Tidiane Souaré appelle au calme et charge l'armée de maintenir l'ordre. Cependant, le

capitaine Moussa Dadis Camara, responsable de l'approvisionnement en carburant de l'armée, déclarant agir au nom de la lutte contre « la corruption généralisée, l'impunité et l'anarchie » et contre « la situation économique catastrophique », annonce sur les ondes la dissolution du gouvernement, la suspension des institutions et la mise en place d'un Conseil national pour la démocratie et le développement composé de civils et de militaires. Le chef d'état-major, le général Diarra Camara, assure que les mutins sont minoritaires au sein d'une armée très divisée. L'Union africaine, l'O.N.U., l'Union européenne et les États-Unis condamnent la tentative de coup d'État.

Le 24, tandis que les putschistes promettent l'organisation d'élections libres en décembre 2010, le capitaine Camara se proclame président de la République.

Le 25, le Premier ministre et une trentaine de ministres font allégeance au capitaine Camara.

Le 26, le président du Sénégal Abdoulaye Wade appelle à soutenir la junte au pouvoir à Conakry.

Le 29, l'Union africaine suspend la Guinée.

### 15 janvier 2009 : Formation d'un gouvernement

La junte militaire, appelée Conseil national pour la démocratie et le développement et conduite par le capitaine Moussa Dadis Camara, qui s'est proclamé président de la République le 24 décembre 2008 à la suite d'un coup d'État, présente le nouveau gouvernement. Celui-ci est constitué majoritairement de civils, comme l'a souhaité la communauté internationale qui a fait pression sur la junte. Les États-Unis avaient ainsi suspendu leur aide – à l'exception de l'aide humanitaire – le 6 janvier; et la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest avait mis à pied la Guinée, le 10 janvier, « jusqu'à la restauration de l'ordre constitutionnel ». La communauté internationale demande

également que des élections soient organisées au plus vite.

## **28 septembre – 16 octobre 2009 : Répression violente d'une manifestation par la junte militaire**

**Le 28**, à l'appel de l'opposition, plusieurs dizaines de milliers de personnes se rassemblent dans le stade de Conakry pour manifester contre l'éventuelle candidature à la présidence – élection prévue pour le 31 janvier 2010 – du capitaine Moussa Dadis Camara, arrivé au pouvoir par la force en décembre 2008. violemment réprimée par l'armée – et notamment par la Garde présidentielle –, la manifestation se solde, selon un bilan officiel, par cinquante-sept morts dont douze personnes tuées par balles, mais, d'après diverses O.N.G., par cent cinquante-sept morts, quelque mille deux cents blessés et de nombreuses arrestations.

**Le 29**, l'Union africaine condamne fermement la répression et la France annonce la suspension immédiate de sa coopération militaire et le réexamen de son aide bilatérale.

**Le 29 également**, le capitaine Moussa Dadis Camara rejette la responsabilité du massacre sur le Forum des forces vives de Guinée – groupement de partis d'opposition, de syndicats, et de représentants de la société civile.

**Le 1<sup>er</sup> octobre**, Moussa Dadis Camara invite ses opposants au dialogue; la veille, il avait demandé la mise en place d'une « commission d'enquête internationale ».

**Le 2**, le président du Burkina Faso Blaise Compaoré est nommé médiateur de la crise guinéenne par le président de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest.

**Le 6**, l'opposition exige le départ du capitaine Moussa Dadis Camara, la dissolution du Conseil national pour la démocratie et le développement – la junte au pouvoir – et la mise en place d'un organe de transition pour désigner un gouvernement d'union nationale, comme préalable à toute discussion.

**Les 12 et 13**, le Forum des forces vives de Guinée appelle à deux journées « ville morte » à Conakry afin d'obtenir le départ de la junte au pouvoir.

**Le 16**, le secrétaire général de l'O.N.U. Ban Ki-moon annonce la création de la commission d'enquête internationale chargée de faire la lumière sur les événements du 28 septembre.

### **3-22 décembre 2009 : Tentative d'assassinat contre le chef de la junte**

**Le 3**, à Conakry, le chef de la junte militaire, le capitaine Moussa Dadis Camara, se fait tirer dessus par son aide de camp, le lieutenant Aboubacar Sidiki Diakité, dit « Toumba », au cours d'une fusillade dans une caserne. En tant que chef d'une unité de la garde présidentielle, Toumba est mis en cause par la commission d'enquête internationale chargée de faire la lumière sur les viols et les massacres qui ont fait cent cinquante-sept morts le 28 septembre dans le stade de Conakry. Blessé à la tête, le chef de la junte est évacué vers le Maroc, tandis que son aide de camp prend la fuite. L'intérim du pouvoir est assuré par un proche du capitaine Dadis Camara, le ministre de la Défense, le général Sékouba Konaté.

**Le 8**, le porte-parole du chef de la junte militaire accuse Bernard Kouchner, chef de la diplomatie française et « des services français » d'avoir voulu « préparer un coup d'État en Guinée ». Le Quai d'Orsay dément formellement toute implication.

**Le 19**, la commission d'enquête de l'O.N.U., mandatée par le secrétaire général Ban Ki-moon, remet au Conseil de sécurité un rapport dans lequel elle qualifie les massacres et violences perpétrés le 28 septembre de « crimes contre l'humanité »; elle en estime responsables le chef de la junte et plusieurs de ses proches. Elle demande que la Cour pénale internationale soit saisie.

Le 22, l'Union européenne durcit sa position à l'encontre de la junte en gelant des avoirs, en annulant un projet d'accord sur la pêche et en interdisant toute fourniture de matériel pouvant servir à la répression interne.

#### **7-18 janvier 2010 : Accord de sortie de crise**

Le 7, le général Sékouba Konaté, président par intérim depuis la tentative d'assassinat perpétrée en décembre 2009 contre le chef de la junte, le capitaine Moussa Dadis Camara, annonce sa décision de nommer un Premier ministre désigné par l'opposition, qui sera chargé de mettre en place un gouvernement transitoire d'union nationale.

Le 12, le capitaine Dadis Camara quitte le Maroc, où il était soigné, pour le Burkina Faso dont le président, Blaise Compaoré, fait office de médiateur dans la crise guinéenne.

Le 15, Moussa Dadis Camara, le général Konaté et le président Compaoré signent à Ouagadougou un accord qui prévoit le maintien du premier « en convalescence » au Burkina Faso et l'organisation d'une élection présidentielle en Guinée dans six mois.

Le 18, le général Konaté nomme au poste de Premier ministre l'opposant Jean-Marie Doré.

#### **7 novembre – 10 décembre 2010 : Élection d'Alpha Condé à la présidence**

Le 7 se déroule le second tour de l'élection présidentielle. Ce scrutin décidé à la suite du coup d'État de décembre 2008, puis reporté après la tentative d'assassinat du chef de la junte Moussa Dadis Camara en décembre 2009, constitue la première élection libre depuis l'indépendance du pays en octobre 1958. Lors du premier tour, le 27 juin, l'ancien Premier ministre Cellou Dalein Diallo, chef de l'Union des forces démocratiques de Guinée, est arrivé en tête avec 44 p. 100 des suffrages, devant l'opposant historique Alpha Condé,

chef du Rassemblement du peuple de Guinée, qui a obtenu 18 p. 100 des voix. L'ancien Premier ministre Sidya Touré, chef de l'Union des forces républicaines, a recueilli 13 p. 100 des suffrages.

**Le 15**, la commission électorale annonce la victoire d'Alpha Condé, avec 52,5 p. 100 des suffrages. Cellou Dalein Diallo refuse d'admettre sa défaite, reprochant à la commission électorale de n'avoir pas examiné tous les recours pour fraude.

**Le 17**, le président par intérim Sékouba Konaté proclame l'état d'urgence et instaure un couvre-feu afin de contenir les violences meurtrières qui ont suivi l'annonce des résultats.

**Le 3 décembre**, la Cour suprême confirme l'élection d'Alpha Condé à la tête de l'État.

**Le 10**, l'état d'urgence est levé.

### **28-30 septembre 2013 : Tenue des élections législatives dans un contexte tendu**

**Le 28** se tiennent les premières élections législatives libres depuis 2002, dans un contexte de forte agitation après deux ans de vives tensions pour mettre en place le fichier électoral. Près de 30 formations et 2 000 candidats se disputent les 114 sièges de la Chambre, dont le Rassemblement du peuple de Guinée, le parti du président Alpha Condé qui a été élu en 2010, et l'Union des forces démocratiques de Guinée de Cellou Dalein Diallo, son principal opposant, qui s'est allié avec Sidya Touré, de l'Union des forces républicaines. En juillet, un accord politique avait été trouvé avec l'opposition, qui dénonçait le recensement électoral mais acceptait de participer aux élections si la Commission électorale nationale indépendante était mise sous contrôle.

**Le 30**, l'opposition dénonce des fraudes dans le processus de décompte et de centralisation des résultats et affirme que le

pouvoir prépare un « hold-up électoral ».

**11 octobre 2015 : Réélection du président Alpha Condé.**

Le président Alpha Condé, candidat du Rassemblement du peuple guinéen, est réélu au premier tour avec 57,9 p. 100 des suffrages. Son principal adversaire Cellou Dalein Diallo, candidat de l'Union des forces démocratiques de Guinée, recueille 31,4 p. 100 des voix. Le taux de participation est de 68,4 p. 100. L'opposition dénonce des fraudes tout en appelant ses partisans au calme.

---



**Sékou Chérif Diallo** Fondateur/Administrateur  
[www.guineepolitique.com](http://www.guineepolitique.com)

---

---

## **Contrôle de l'État sur les autorités locales: que dit le code?**

écrit par GuineePolitique© | 28 avril 2022



## Lois #224

### Guinée

Politique initie cette rubrique de vulgarisation citoyenne de l'information juridique intitulée : LOIS 224.

***Nul n'est censé ignorer la loi***, c'est-à-dire que nul ne peut se prévaloir de la méconnaissance des règles de droit pour en rejeter leur application. Ce principe juridique essentiel pour permettre l'application de la loi connaît cependant des limitations de fait, puisque les citoyens ne la connaissent pas forcément bien ou sont susceptibles de mal l'interpréter.

« Cet

adage

représente en fait une fiction juridique,

c'est-à-dire un principe dont

on sait la réalisation impossible,

mais qui est nécessaire au fonctionnement de l'ordre juridique. Ici, la fiction

est évidente : personne ne peut connaître l'ensemble des lois.

Mais

dans le même temps, cette fiction est éminemment nécessaire. En effet, si elle n'existait pas, il suffirait à toute personne poursuivie sur le fondement d'une loi d'invoquer (et même de prouver) son ignorance du texte en cause pour échapper à toute sanction. On comprend que les règles perdraient toute efficacité devant la facilité avec laquelle on pourrait se soustraire à leur application. »

---

## **Extraits du Code des collectivités locales de la Guinée**

---

**Article 68** – L'État exerce un contrôle sur les autorités locales, dans les cas et selon les procédés que la loi prévoit expressément. Le contrôle s'applique aux organes des collectivités locales (Conseils communaux et communautaires et leurs exécutifs), aux décisions et aux actes de ces organes, et aux modalités de leur exécution ; il ne porte que sur la légalité et non sur l'opportunité.

Il n'implique pas la subordination hiérarchique des organes décentralisés et ne doit pas entraver la libre administration des collectivités locales.

**Article 69** – Le contrôle ne se présume pas ; il n'existe que dans la mesure et les limites fixées par la loi. Lorsque le contrôle a été exercé dans des conditions illégales, les autorités locales peuvent contester les mesures prises par la voie de recours administratifs ou juridictionnels pour excès de pouvoir.

**Lire aussi [Les missions et compétences des collectivités locales: que dit le code?](#)**

## Contrôle sur les décisions et les actes

**Article 70** – L'État exerce un droit de contrôle sur les actes suivants des collectivités locales :

- 1) Les délibérations et décisions du Conseil ;
- 2) Les décisions prises par délégation du Conseil en vertu de l'article 151 ;
- 3) Les décisions réglementaires et individuelles prises par l'autorité exécutive locale dans l'exercice de son pouvoir de police ;
- 4) Les actes à caractère réglementaire pris par les autorités locales dans tous les autres domaines qui relèvent de leur compétence en application de la loi ;

Ces actes sont obligatoirement transmis au représentant de l'État dans la préfecture pour contrôle de la légalité.

L'autorité de l'État dispose d'un délai de 15 jours à partir de la date de réception pour se prononcer. Passé ce délai ces actes sont réputés exécutoires.

Le représentant de l'État peut attaquer les actes des autorités locales par voie de recours juridictionnel. Ce recours peut être assorti d'une demande de sursis à l'encontre de l'exécution de l'acte attaqué.

**Article 71** – Le tribunal accède à cette demande si l'un des motifs invoqués dans la requête paraît, à l'état de l'instruction, sérieux et de nature à justifier l'annulation de l'acte attaqué. Le tribunal statue sur la demande de sursis dans un délai d'un mois. Ce délai est réduit à quarante-huit heures lorsque l'acte attaqué est de nature à compromettre l'exercice d'une liberté publique ou individuelle. La décision relative au sursis est susceptible d'appel dans la quinzaine de sa notification. En cas d'appel contre le sursis, le tribunal statue dans un délai de quarante-huit heures.

Les pourvois en appel des jugements du tribunal de première instance ainsi que des décisions relatives aux sursis prévus aux alinéas précédents sont présentés par le représentant de l'État qui a introduit le recours.

**Article 72** – Le Ministre chargé des collectivités locales soumet au Gouvernement, avant le 31 décembre de chaque année, un rapport sur le contrôle a posteriori exercé à l'égard des actes des collectivités locales par les représentants de l'État dans les préfectures.

---

---

**SCAN : « Notre défaut est que nous ne réfléchissons pas. Nous attendons que le FMI le fasse à notre place [ ] »**  
**Alpha Condé**

écrit par GuineePolitique© | 28 avril 2022



Alpha Condé, président de la Guinée

« Notre grand défaut, nous avons peur de nous endetter. Mais malheureusement, s'endetter pour les dépenses de fonctionnements est totalement inopérant et même dangereux.

Cependant, s'endetter pour les dépenses d'investissement, c'est ce qui peut faire avancer le pays. Nous avons été en Chine. Elle a annulé la dette que nous avons contractée. Cette dette n'était pas énorme. Imaginez, si on s'était beaucoup endetté, la Chine allait annuler aussi. » ©[GuinéeNews](#)

« Notre défaut est que nous ne réfléchissons pas. Nous attendons que le Fonds Monétaire International le fasse à notre place alors que, c'est nous qui devons réfléchir et aller vers le FMI. Si c'est à eux de réfléchir à notre place, finalement on ne pourrait pas faire avancer le pays. Mais le Guinéen manque le courage économique et politique. Donc, il ne peut pas se prendre en charge pour dire voilà ce que nous voulons et convaincre les autres en disant que c'est ça qui est bien pour la Guinée. Quelqu'un ne peut pas dire ce qui est bien pour la Guinée. Ce sont les Guinéens qui pourront définir ce qui est bien pour la Guinée. Si nous ne faisons pas un bon diagnostic, nous ne pourrions pas mobiliser les ressources internes. Il est nécessaire de faire de bons diagnostics ; cela veut dire qu'il faut avoir le courage de mettre le couteau dans la plaie. » ©[GuinéeNews](#)

« Une des tares de la Guinée, c'est encore la sédentarisation des cadres. Il y a des cadres au ministère de l'Economie qui sont sur place depuis 20 ans. Alors, comment voulez-vous qu'on avance avec un cadre qui a fait vingt ans ? Il a traversé tous les régimes et tous les systèmes de corruption...Comment ces gens puissent apporter le changement ? C'est le manque de courage des ministres de demander qu'on change ces gens parce qu'ils ont peur que telle ethnie dira on a enlevé mon frère et telle autre dira mon cousin, etc. Donc, face à cela, ils ont peur qu'on fasse des réformes. D'ailleurs, c'est ce qui fait aujourd'hui que ces gens ont toutes les mauvaises habitudes. Pourtant, la Guinée a une population jeune, il y a des jeunes cadres brillants qui peuvent complètement changer lorsqu'ils sont introduits dans le gouvernement. » ©[GuinéeNews](#)

Pour le chef de l'Etat, mobiliser des financements privés va

de paire avec la création d'un environnement propice aux affaires : « Malheureusement, notre ministère des Finances n'est pas organisé dans ce sens. Pendant que les autres cherchent à attirer les investisseurs, nous, nous avons créé ce que nous appelons ticket d'entrer. Comment voulez-vous attirer les gens si vous leur demandez déjà de payer quelque chose ? » ©[Guinée Matin](#)



---

Mohamed Ibn Chambas, le Représentant Spécial du Secrétaire Général et Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et du Sahel (UNOWAS)

« J'encourage par ailleurs les acteurs politiques guinéens à mettre intégralement en œuvre l'Accord ainsi trouvé, dans l'intérêt supérieur des Guinéennes, des Guinéens et de la Guinée » ©[Guineeconakry](#)



---

Ousmane Gaoual Diallo, député de l'UFDG (parti d'opposition)

« Notre pays est en proie à la corruption, au banditisme et aux mafieux » ©[Vision Guinée](#)

Fodé Bangoura, président du parti de l'unité et du progrès (PUP)



« Je vous invite à lire le livre, *Albanie d'Afrique ou néo-colonie américaine?* [[L'ouvrage publié par Alpha Condé en 1972](#) ndlr]. Ce livre a été édité en 1972. Tout ce qu'Alpha Condé a dénoncé, c'est ce qu'il est en train de faire aujourd'hui. »  
©[GuinéeNews](#)

---

Un scan réalisé par Sékou Chérif Diallo

---

---

# Pression d'Ankara sur Conakry, les écoles "La Citadelle" rebaptisées

écrit par GuineePolitique© | 28 avril 2022



***Les écoles "La Citadelle" ouvertes en 2003 en Guinée ✘ étaient soupçonnées d'appartenir au prédicateur turc l'Imam Fethullah Gülen, exilé aux USA, accusé par le gouvernement turc d'être le commanditaire du coup d'Etat manqué du 15 juillet 2016. La décision des autorités guinéennes de fermer ces écoles serait motivée par une injonction d'Ankara.***

Dans le but de trouver un compromis, une mission turque a été reçue ce jeudi 13 octobre 2016, par le ministre de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Alphabétisation Ibrahima Kourouma.

Le lundi 24 octobre, les cours ont repris au complexe scolaire « La Citadelle » rebaptisées « Les écoles Maarif turco-guinéennes » du nom d'une fondation turque, a expliqué à BBC Afrique son nouveau directeur, Mahamed Targal. Les écoles du groupe "Maarif" sont administrées par un nouveau personnel envoyé par le gouvernement turc

**Illustration de la purge**

***En Afrique, la Turquie livre une guerre totale à Gülen, notamment dans les écoles***

La confrérie Gülen "ne cherche pas seulement à prendre le pouvoir en Turquie mais essaie aussi d'atteindre l'Afrique", a averti le président turc Erdogan, mais s'il a décimé les écoles de son ennemi juré dans son pays, il aura plus de mal à les faire fermer en Afrique.

Dès l'échec du putsch du 15 juillet, Recep Tayyip Erdogan a lancé une guerre totale contre Fethullah Gülen, et notamment contre toutes les écoles et universités du prédicateur exilé accusé du coup de force. En Turquie et dans le monde, puisque le réseau a tissé sa toile dans 120 pays.

Peu présent en Afrique du Nord, Gülen est bien implanté depuis 1996 avec une centaine d'écoles dans environ 40 pays d'Afrique sub-saharienne, où elles forment des "bêtes à concours" dans un continent où seuls 20% des élèves parviennent à intégrer l'université.

Elles sont chères et réservées aux enfants des élites, hormis les boursiers. Aux Etats-Unis, où est exilé M. Gülen, elles attirent une population d'immigrés.

Mais aujourd'hui, la diplomatie turque exerce d'intenses pressions en Afrique pour faire fermer toutes les écoles et universités de Gülen.

Et si la Turquie se heurte à une fin de non-recevoir de nombreux pays, elle peut faire plier de petits Etats exposés aux sanctions et sensibles aux promesses d'aide.

– 'Absurde' –

Au Nigeria, l'ambassadeur turc Hakan Cakil a requis formellement auprès du gouvernement la fermeture de ses 17 écoles et université, situées notamment à Lagos, Kano, Kaduna et Abuja, invoquant "la sécurité nationale de la Turquie". Ces écoles, implantées depuis 18 ans, accueillent 4.250 jeunes.

Abuja a décliné, rappelant que le Nigeria était un "Etat souverain". Elles "figurent parmi les écoles les plus prestigieuses du pays, et avec un coût de 12.000 dollars par an (environ 10.000 euros), s'adressent aux très riches", explique Gabrielle Angey, doctorante au Centre d'Etudes turques CETOBaC, à Paris.

Ces établissements “ne sont pas liés au gouvernement”, et Abuja “ne comprend pas le sens de cette demande”, déclare à l’AFP Cemal Yigit, un Turc du Hizmet, le mouvement de Gülen, fondateur du Nigerian Turkish International Colleges (NTIC).

“Les gens ne peuvent voir aucun lien entre ces écoles et la tentative de putsch en Turquie. C’est absurde”.

Au Kenya, les six écoles de la confrérie sont gérées par la Fondation Omeriye et sont restées ouvertes malgré les pressions.

Ce n’est pas le cas en Somalie où à Mogadiscio, dès le lendemain du coup d’Etat raté, deux écoles de la Nile Academy ont été fermées.

La Somalie, qui a bénéficié largement de l’aide turque, sous forme de soutien diplomatique, militaire, d’aide au développement et constructions – comme l’aéroport de Mogadiscio, inauguré par M. Erdogan en personne – est bien plus exposée aux pressions.

L’Afrique du Sud compte neuf écoles Gülen, dans la plupart des grandes villes, qui font partie des meilleurs établissements du pays, comme le lycée Horizon de Johannesburg, numéro un national en mathématiques.

“Elles sont surtout connues pour avoir d’excellents résultats au bac et particulièrement en sciences”, souligne Ayhan Cetin, président du Turquoise Harmony Institute de Johannesburg, un centre culturel turc inspiré – mais pas financé – par Gülen.

“Il n’y a pas de raison que ces écoles ferment: l’Afrique du Sud est une démocratie et ce sont des écoles sud-africaines”, ajoute M. Cetin.

– ‘Pas d’éducation religieuse’ –

“De fait le gouvernement turc n’a aucun pouvoir direct de fermeture de ces écoles”, de droit privé placées sous la

tutelle des ministères de l'Education des pays concernés, affirme Gabrielle Angey.

La présence turque en Afrique, insignifiante au début des années 2000, s'y est ancrée solidement grâce au réseau d'écoles de Gülen et à la confédération patronale turque Tüskon – ouvertement guléniste.

L'enseignement des écoles Gülen est tourné vers les matières scientifiques, les nouvelles technologies, l'économie, l'international, et dispensé le plus souvent en anglais, même dans des pays francophones comme le Sénégal (huit écoles).

“Les enseignants turcs appartiennent vraiment au réseau gülen, ce sont des religieux engagés depuis longtemps” dans la confrérie, dit la chercheuse.

Mais “la dimension religieuse apparaît si peu que beaucoup d'étudiants ne comprennent même pas que leur école appartient au mouvement”.

“Il n'y a pas de cours d'éducation religieuse”, relève Mme Angey – à part au Sénégal où ils sont obligatoires. Il s'agit “d'amener les élèves vers des questions spirituelles mieux que ne le ferait du prosélytisme”.

Ainsi les écoles africaines de Gülen sont pluralistes: elles accueillent aussi des élèves chrétiens – jusqu'à 45% au Nigeria.

Le débouché naturel pour ces élèves africains était souvent les universités en Turquie, ouvertement gulénistes et religieuses, comme Fatih à Istanbul.

Jusqu'au coup d'Etat raté.

**SCAN : « [ ] je voulais féliciter, le président de la République, le Pr Alpha Condé, pour son engagement personnel à veiller au respect strict des décisions de ce dialogue [ ]» Fodé Oussou Fofana**

écrit par GuineePolitique© | 28 avril 2022



**Souleymane Traoré, directeur général du  Fonds d'Entretien Routier (FER)**

« Le coût de la réhabilitation du réseau routier de la capitale se chiffre à 220 milliards de francs guinéens alors que pour l'ensemble du pays, il s'élève à mille milliards de nos francs ». Il précise que le réseau routier guinéen est dégradé à 60%» © [Guinéenews](#) (20/10/2016)

## Aboubacar Sylla, président de l'UFC, porte-parole de l'opposition



« Il n'y a eu aucune violation de la loi en ce qui concerne ces accords politique. C'est lorsque le code électoral [révisé] va être adopté que les élections locales vont se tenir selon les dispositions de ce code. Donc on ne peut pas parler de violation alors que la loi électorale est en cours de révision » © [Visionguinee.info](http://Visionguinee.info) (21/10/2016)

## Fodé Oussou Fofana, vice-président de l'UFDG



« Du haut de cette tribune, je voulais féliciter, le président de la République, le Pr Alpha Condé, pour son engagement personnel à veiller au respect strict des décisions de ce dialogue. Je voudrais aussi féliciter le président du cadre de dialogue qui a conduit ce dialogue avec professionnalisme et qui est parvenu aujourd'hui à mettre ensemble les acteurs politiques de notre pays » © [ledjely.com](http://ledjely.com) (12/10/2016)

*Un scan réalisé par Sékou Chérif Diallo*

---

# Le débat autour des élections locales et communales en Guinée

écrit par GuineePolitique© | 28 avril 2022



En Guinée, le débat se poursuit autour des élections locales et communales. Selon l'accord conclu entre les leaders politiques, les chefs de districts et de quartiers qui n'ont pas été

renouvelés depuis les années 1980 ne seront plus élus mais nommés en fonction des résultats aux élections communales. Et cette fusion ne fait pas l'unanimité parmi la classe politique et la société civile.

Même si le dialogue inter-guinéen a été cette fois-ci rapide et quasi consensuel parmi les leaders, quelques voix s'élèvent pour dénoncer un élément de l'accord : la désignation des chefs de quartiers en fonction des résultats aux élections communales. « C'est illégal. Le Code électoral est clair : les articles 90 et 109 précisent que ce sont seuls les citoyens, à la base, qui doivent constituer des listes pour présenter des candidats à ces élections, quartiers et districts », témoigne Sékou Yaya Diallo, membre de la société civile.

Et si les chefs de quartiers sont nommés en fonction de leur étiquette politique, c'est un risque pour la paix sociale, explique Ahmed Sékou Traoré, président de Front citoyen : « Tout ce qu'ils entreprendront dans les quartiers, ça sera sous *label politique*. Et donc, les citoyens qui ne sont pas d'accord, diront "ils nous imposent des choses venant de leurs partis" . Par conséquent, il y aura plus de violence dans les quartiers, dans les familles, dans les ménages, que même dans la rue. »

Pour les partis politiques signataires de l'accord, il ne s'agit que de recommandations. Il reviendra à l'Assemblée nationale de réviser le code électoral afin de légaliser la fusion des élections locales et communales.

*[Source: RFI](#)*

*[www.guineepolitique.com](http://www.guineepolitique.com)*

*[contact@guineepolitique.com](mailto:contact@guineepolitique.com)*